

**Evaluation de l'impact de la reconnaissance sectorielle sur la réussite des apprenants
garagistes réparateurs, leur insertion professionnelle et sur les pratiques des acteurs
concernés par la reconnaissance sectorielle** PROJET EQUAL ALT'INSERTION / JANVIER 2008



Dans un secteur automobile en profonde mutation (innovations technologiques, nouveaux règlements de protection de l'environnement, validation des compétences,...), il convient que les apprenants des formations en alternance acquièrent des compétences et des qualifications en adéquation avec les nouvelles réalités de terrain. C'est dans ce cadre que l'IFAPME et EDUCAM ont initié plusieurs collaborations. Parmi celles-ci, se trouve la reconnaissance sectorielle. La reconnaissance sectorielle poursuit l'objectif d'amélioration de la formation des apprenants en alternance de façon à ce que leurs compétences répondent aux exigences grandissantes du secteur. Elle est composée de deux évaluations (aide-mécanicien et mécanicien¹) qui, si elles sont réussies, débouchent sur l'obtention d'une reconnaissance sectorielle attestant que l'apprenant a acquis les compétences relatives au métier tel que défini par le secteur.

Dans le cadre du projet EQUAL Alt'Insertion, un groupe de travail a, d'une part, créé des outils accompagnant la mise en place de la reconnaissance sectorielle et, d'autre part, commandé une étude visant à évaluer l'impact de la reconnaissance sectorielle. C'est la synthèse de cette étude, menée par le CPME Université de Liège qui vous est proposée ici².

Cette étude comporte 3 volets :

1. Impact sur les apprenants actuellement inscrits dans le réseau IFAPME en section garagiste réparateur et qui ont présenté les épreuves en vue d'obtenir la reconnaissance sectorielle (session 2006-2007)

Méthodologie : Les données ont été récoltées par le biais de questionnaires écrits qui ont été administrés aux apprenants de 2ème et de 3ème années en deux temps : AVANT qu'ils ne présentent les épreuves et APRES qu'ils aient présenté les épreuves.

2. Impact de la reconnaissance sectorielle sur l'insertion professionnelle des apprenants qui ont réussi leur formation de garagiste réparateur lors des trois dernières années (sessions 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006), en distinguant parmi ces apprentis certifiés ceux qui ont présenté et obtenu la reconnaissance sectorielle et ceux qui ne l'ont pas présentée

Méthodologie : Les données ont été récoltées via une enquête téléphonique administrée à l'ensemble de la cible. L'échantillon est composé de 50 apprenants qui ont présenté et réussi les épreuves de la reconnaissance sectorielle et de 65 apprenants qui n'ont pas présenté la reconnaissance sectorielle car elle n'était pas organisée dans leur Centre de formation.

3. Impact de la reconnaissance sectorielle sur les différents acteurs impliqués dans la mise en place du processus

Méthodologie : Pour les patrons/tuteurs : les données ont été récoltées via une enquête téléphonique, l'échantillon est constitué de 73 entreprises. Pour les autres acteurs : les données ont été récoltées via des entretiens en face-à-face, 24 personnes ont été interrogées : 6 délégués à la tutelle, 5 directeurs de Centre, 5 personnes ressources en Centre, 3 formateurs, 3 membres d'EDUCAM et 2 membres du comité de direction de l'IFAPME.



¹ Ces termes seront remplacés à partir de l'année scolaire 2008-2009 par les termes mécanicien d'entretien et mécanicien polyvalent.

² PIRNAY F., Evaluation de l'impact de la reconnaissance sectorielle sur la réussite des apprentis garagistes réparateurs, leur insertion professionnelle et sur les pratiques des acteurs concernés par la reconnaissance sectorielle, CPME Université de Liège, Janvier 2008, 186 p.

2. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

2.1 PRÉAMBULE

Il convient de souligner que, en tant qu'objet de recherche, le dispositif de la reconnaissance sectorielle présente quelques caractéristiques :

- Il est **jeune** (les premiers apprenants qui ont obtenu la reconnaissance sectorielle sont sortis en juin 2004), ce qui empêche d'avoir un recul temporel suffisant pour pouvoir vraiment en étudier l'impact.
- Il a été **implémenté selon une logique incrémentale** (d'abord testé dans trois Centres pilotes, ensuite étendu dans trois autres Centres et couvrira prochainement l'ensemble des Centres du réseau), ce qui empêche d'avoir une approche globale de l'ensemble du dispositif.
- Il n'est **pas encore stabilisé** : la reconnaissance sectorielle est un processus en construction, ce qui implique que certains résultats peuvent présenter un certain décalage par rapport aux dernières évolutions mises en place dans le dispositif. Cette étude est par conséquent "datée" dans la mesure où elle repose sur des données qui ont été récoltées à différents moments entre février et novembre 2007.

De manière à exploiter au mieux la complémentarité des approches méthodologiques, les résultats de l'enquête rassemblent les points essentiels de cette recherche et les articule autour de deux questions clés : l'impact de la reconnaissance sectorielle sur les apprenants et l'impact de la reconnaissance sectorielle sur les acteurs.

2.2 IMPACT DE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE SUR LES APPRENANTS

AU NIVEAU DE LEUR MOTIVATION

La reconnaissance sectorielle ne constitue pas un **facteur d'attractivité** suffisant pour convaincre un jeune qui désire suivre une formation de mécanicien à l'IFAPME de s'inscrire dans un Centre qui organise la reconnaissance sectorielle.

L'enquête écrite auprès des apprenants révèle qu'une nette majorité (77%) d'entre eux souhaite obtenir la reconnaissance sectorielle. **Les jeunes accordent donc à la reconnaissance sectorielle une certaine valeur et sont motivés à l'obtenir.**

A la question de savoir comment ils réagiraient en cas d'échec, ils sont 56% chez les apprenants de 2ème année et 46% chez les apprenants de 3ème année à affirmer que la reconnaissance sectorielle est importante et qu'ils feraient tous les efforts nécessaires pour la décrocher.

La reconnaissance sectorielle exerce indéniablement un attrait sur les apprenants.

La principale source de motivation des apprenants en formation réside dans une sorte de garantie ou d'**assurance de trouver un emploi** à la sortie de leur formation grâce à la reconnaissance sectorielle. Les apprenants certifiés ayant la reconnaissance sectorielle estiment quant à eux que la principale vertu de la reconnaissance sectorielle est une **maîtrise des compétences pointues** correspondant aux attentes du secteur. Cette opposition **employabilité versus compétences pointues** est intéressante car elle montre en quoi les vertus espérées par ceux qui ne l'ont pas encore diffèrent des vertus vécues par ceux qui l'ont déjà : employabilité pour les premiers et compétences pour les seconds. Employabilité et compétences sont les deux faces d'une même pièce, les répondants ont simplement mis en évidence l'aspect qui leur paraissait être le plus important eu égard à leur situation respective.

Les formateurs interrogés ont observé des changements dans le comportement des apprenants auxquels ils donnent cours en Centre de formation. Depuis que le dispositif de reconnaissance sectorielle a été mis en place, ils ont constaté que les apprenants sont **plus conscients des avancées technologiques** que connaît actuellement le secteur automobile et que cela en amène quelques-uns à poser des questions de nature technologique.

Enfin, parmi les patrons qui connaissent la reconnaissance sectorielle, 76% sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle "**la reconnaissance sectorielle constitue une source de motivation supplémentaire pour les apprenants**".

1. *La reconnaissance sectorielle est une source de motivation pour les apprenants qui sont en formation : ils veulent l'obtenir car ils pensent qu'elle est de nature à leur permettre de décrocher plus facilement un emploi.*
2. *La reconnaissance sectorielle permet de conscientiser les apprenants quant aux exigences du secteur et peut leur montrer que la formation à l'IFAPME est en prise avec la réalité.*
3. *La reconnaissance sectorielle aiguise la curiosité des apprenants, ce qui permet aux formateurs de cours de pratique professionnelle d'en tirer parti en adoptant une pédagogie interactive.*

2. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

2.2 IMPACT DE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE SUR LES APPRENANTS

AU NIVEAU DE LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans les 12 mois qui suivent leur certification, on constate que les **trajectoires occupationnelles** des apprenants restent extrêmement **stables** : ils n'ont pratiquement pas connu d'évolution par rapport à la situation occupée 3 mois après leur formation.

Parmi les apprenants avec reconnaissance sectorielle, 40% suivent la formation chef d'entreprise, 40% travaillent en tant qu'ouvriers et 10% sont à la recherche d'un emploi. Parmi les apprenants sans reconnaissance sectorielle, ils sont 40% à suivre la formation chef d'entreprise, 50% à travailler comme ouvriers et seulement 2% à rechercher un emploi. Les apprenants sans reconnaissance sectorielle sont donc proportionnellement plus nombreux que les apprenants avec reconnaissance sectorielle à avoir trouvé du boulot. L'une des pistes pour expliquer ce constat tient à des considérations méthodologiques. L'échantillon d'apprenants ayant la reconnaissance sectorielle est majoritairement composé d'apprenants sortis en 2006. Or, dans la mesure où 40% des apprentis suivent la formation chef d'entreprise directement après avoir été certifiés, le **jeunisme de l'échantillon** ne permet pas de tirer des conclusions complètes quant à leur insertion professionnelle (plus d'un tiers d'entre eux n'ayant pas encore cherché à s'insérer professionnellement).

Cela étant dit, la reconnaissance sectorielle ne semble pas (encore) constituer la panacée pour favoriser l'insertion professionnelle et ce, pour plusieurs raisons :

- La reconnaissance sectorielle est encore à un stade expérimental et souffre dès lors d'un **manque de notoriété** auprès des employeurs qui, ne sachant pas précisément ce qu'elle recouvre, n'en tiennent pas explicitement compte dans le recrutement de leurs ouvriers.
- La reconnaissance sectorielle n'est accessible qu'aux apprenants qui suivent une formation de mécanicien dans les Centres de formation IFAPME, ce qui en limite la diffusion à une plus large échelle, tout du moins actuellement.

Au-delà du manque d'impact de la reconnaissance sectorielle sur l'insertion des apprenants certifiés, les analyses ont néanmoins révélé son incidence réelle sur deux éléments importants : la qualité du poste de travail et la formation continuée.

• La qualité du poste de travail

Les anciens apprenants porteurs d'une reconnaissance sectorielle et qui ont actuellement un emploi sont proportionnellement plus nombreux à :

- considérer leur **emploi** comme **stable** ;
- estimer que leur **niveau de responsabilité** a progressé depuis le début de leur carrière ;
- à espérer avoir une **promotion** prochainement ;
- avoir un **salaire net** mensuel supérieur à 1.250 Euros.

• La formation continuée

Parmi les apprenants avec reconnaissance sectorielle, 97% affirment avoir suivi au moins une autre formation depuis la fin de leur apprentissage (contre seulement 23% parmi les apprenants sans reconnaissance sectorielle). La reconnaissance sectorielle a donc également un effet bénéfique au niveau de la dynamique de formation continue, après la certification. La reconnaissance sectorielle développe ainsi chez les apprenants qui l'ont obtenue une véritable prise de conscience de la nécessité de se former continuellement.

En outre, parmi les **patrons** connaissant la reconnaissance sectorielle, une très nette majorité (87%) estime que ce dispositif est une bonne chose pour les apprenants. Parmi les bienfaits attribués à la reconnaissance sectorielle par ces patrons, une meilleure **qualification** des apprenants recueille 59% des avis positifs et une meilleure **employabilité** des apprenants en recueille 61%.

Parmi les patrons qui ont accueilli un apprenant qui s'inscrivait dans la reconnaissance sectorielle durant ces trois dernières années, 74% motivent leur décision par l'envie de **former un jeune pour ensuite l'engager**. Les patrons sont donc majoritairement mus par des raisons positives.

1. *La reconnaissance sectorielle n'a pas (actuellement) d'impact quantitatif sur l'insertion professionnelle mais a par contre un impact qualitatif sur des éléments touchant aux conditions de travail et à la formation continuée.*

2. *La reconnaissance sectorielle est un moyen de signaler aux employeurs que, parmi les apprenants qui ont suivi avec succès une formation qualifiante dans le domaine de la mécanique automobile, il y en a certains qui ont développé des compétences particulières reconnues par EDUCAM.*

3. *Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives. Nous ne disposons pas du recul temporel suffisant pour pouvoir véritablement évaluer l'impact de la reconnaissance sectorielle sur l'insertion professionnelle des apprenants certifiés.*

2. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

2.3 IMPACT DE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE SUR LES ACTEURS

Dans cette seconde partie, il s'agissait d'analyser dans quelle mesure les processus actuellement mis en place à l'intérieur de ce dispositif contribuent à atteindre les deux principaux objectifs qui lui ont été assignés : 1) s'assurer que les compétences acquises par l'apprenant durant sa formation correspondent réellement aux attentes du secteur et 2) s'assurer qu'au terme de sa formation, l'apprenant maîtrise effectivement bien ces compétences et qu'il puisse se présenter sur le marché de l'emploi avec la reconnaissance sectorielle EDUCAM-IFAPME.

• Actualisation du référentiel de compétences

Il s'agit d'un document définissant les objectifs et les contenus de la formation de mécanicien. Ce référentiel est établi conjointement par EDUCAM et l'IFAPME. Il a pour but de garantir que la formation qui sera dispensée aux apprenants, tant en Centre qu'en entreprise, corresponde réellement aux exigences du secteur dans lequel ils seront amenés à évoluer.

Le rapprochement entre un opérateur de formation tel que l'IFAPME et un organe représentant les professionnels du secteur de l'automobile tel qu'EDUCAM est un ancrage au monde professionnel qui permet de :

- mieux former les apprenants par rapport aux exigences du secteur dans lequel ils seront amenés à évoluer ;
- inciter les conseillers pédagogiques et formateurs à s'ouvrir aux besoins exprimés par les professionnels du secteur.

• La formation en Centre

- **Création de nouveaux cours.** Il s'agit de nouveaux modules de cours spécifiquement élaborés par EDUCAM. Ces cours portent sur des matières qui, dans l'ancien programme de formation, n'étaient pas aussi ciblées, mais qui, dans le cadre de la reconnaissance sectorielle, doivent être dispensées aux apprenants durant leur formation.
- **Agrément des formateurs.** Les cours EDUCAM (ci-dessus) doivent être dispensés par des formateurs qui ont préalablement suivi les formations "Train the Trainer" dispensées par EDUCAM.
- **Investissement dans les ateliers.** Dans certains Centres, des investissements ont été réalisés par le partenariat IFAPME/EDUCAM afin d'équiper leurs ateliers de matériel (multimètres, oscilloscopes, etc.) en réponse au cahier des charges établi en concertation avec les partenaires.
- **Distribution de matériel à usage pédagogique.** Par ailleurs, les Centres bénéficient d'un soutien d'EDUCAM pour les kits de sécurité, les syllabi et cahiers pédagogiques, pour différentes visites de salons.
- **Organisation de cours de remédiation.** Les apprenants qui n'ont pas réussi les épreuves liées à la reconnaissance sectorielle devront suivre des cours de remédiation pour pouvoir représenter l'évaluation l'année suivante sur les matières qu'ils n'ont pas réussies.
- **Réalisation d'un Vade-Mecum.** Il s'agit d'un guide pratique (environ 40 pages) rédigé à l'attention des Centres de formation du réseau IFAPME et contenant des informations détaillées sur la reconnaissance sectorielle (les buts, les acteurs, les procédures, etc.).

De nombreuses dispositions ont été prises de manière à garantir que les formations dispensées dans les Centres soient à la hauteur des attentes placées en elles. Lorsque l'on analyse les appréciations qui ont été portées sur ces dispositions, le bilan est contrasté. Certaines dispositions ont été véritablement plébiscitées : les cours EDUCAM et les valisettes électro, l'agrément des formateurs (une large majorité des apprenants estiment que les formateurs ont une bonne maîtrise technique), les cours de remédiation technique (les apprenants qui y ont eu recours estiment que ces cours sont utiles et qu'ils répondent à un besoin réel de remettre à jour leurs connaissances dans un domaine donné). D'autres par contre ont reçu une appréciation plus mitigée : les horaires des cours EDUCAM qui sont jugés inadéquats et les installations techniques des Centres qui sont diversement appréciées vu la mise en œuvre progressive de la reconnaissance sectorielle.

• La formation en entreprise

- **Adaptation du carnet d'alternance au nouveau référentiel de compétences.** Le carnet d'alternance permet de suivre la progression de la formation pratique en entreprise et donc d'établir le parallélisme souhaité entre celle-ci et la formation dispensée au Centre de formation. Il constitue un inventaire permanent des tâches pratiques à apprendre dans l'entreprise et au Centre de formation. Au moins une fois par mois, le patron doit compléter ce document avec son apprenant afin de faire le point sur l'état d'avancement de sa formation pratique.
- **Réalisation d'une brochure.** Il s'agit d'un document (environ 15 pages) rédigé à l'attention des entreprises (patrons et tuteurs) ayant conclu un contrat d'apprentissage en mécanique automobile. Cette brochure a pour objet de leur fournir des informations sur la reconnaissance sectorielle (buts poursuivis, acteurs impliqués, etc.) et sur le rôle que les entreprises sont appelées à y jouer.

1. NOTORIÉTÉ DU DISPOSITIF.

Les analyses croisées ont permis de mettre en évidence deux résultats intéressants : 1) les patrons qui connaissent la reconnaissance sectorielle ont une meilleure opinion de l'IFAPME en tant qu'organisme de formation ; 2) les patrons qui connaissent la reconnaissance sectorielle ont une meilleure opinion des apprenants de l'IFAPME (en effet, l'enquête a mis en évidence que les patrons qui connaissent la reconnaissance sectorielle ont une appréciation plus "positive" des capacités liées au savoir-faire des apprenants de l'IFAPME). Le simple fait qu'un patron formateur connaisse l'existence de la reconnaissance sectorielle peut conduire celui-ci à modifier l'image qu'il a de l'IFAPME et d'un apprenant. Or, l'enquête téléphonique menée auprès patrons qui ont accueilli ou accueillent un apprenant, qui a passé ou va passer les épreuves de reconnaissance sectorielle, a révélé que 37% ne connaissaient pas la reconnaissance sectorielle ou ne voyaient pas du tout de quoi il s'agissait. D'où toute l'importance à accorder à la communication vers les entreprises.

2. LE CONTRÔLE DE LA FORMATION EN ENTREPRISE.

Des moyens sont mis en place mais pourraient être amplifiés et les outils existants pourraient être mieux exploités. Ainsi, il existe une procédure d'agrément des entreprises, mais elle porte principalement sur des aspects administratifs. Quant aux délégués à la tutelle, l'IFAPME est en train d'une part d'augmenter leur effectif pour qu'ils puissent effectuer des visites plus régulières en entreprise, d'autre part, de sectorialiser cette fonction de façon à ce que ceux-ci maîtrisent mieux la compétence matière du métier. Le référentiel de compétences et le carnet d'alternance pourraient quant à eux être mieux exploités. Cela dit, parmi les apprenants interrogés, 77% estiment que la formation qu'ils ont reçue en entreprise constitue une bonne préparation pour réussir ces épreuves. De plus, les tâches qui ne sont pas apprises en entreprise sont prévues dans le référentiel de compétence et/ou sont reprises en cours de remédiation.

• L'évaluation des compétences

- **Uniformité des contextes d'évaluation.** C'est sur base d'un cahier des charges revu chaque année par le partenariat IFAPME/EDUCAM que les Centres doivent mettre en place tous les préparatifs de l'évaluation. Le respect du cahier des charges dans chaque Centre organisateur permet que les épreuves se déroulent dans les mêmes conditions partout.
- **Une batterie de questions.** Des réunions de travail sont organisées avec les formateurs principaux de l'IFAPME en collaboration avec le conseiller pédagogique, afin d'élaborer, d'élargir et de diversifier un maximum les questions possibles en tenant compte de l'évolution des véhicules, des nouvelles législations,...
- **Un jury "indépendant".** Les examinateurs ne peuvent avoir de liens avec les apprenants qui passent les épreuves (cela signifie : ne pas leur avoir donné cours en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} années, n'avoir avec eux aucun lien familial ni de relation de travail).
- **Formation des examinateurs.** Chaque année, EDUCAM organise une formation d'une journée (obligatoire pour tous les examinateurs) consacrée à l'apprentissage des tâches à accomplir lors de l'évaluation. La formation consiste en l'explication question par question des épreuves, ainsi que du système de cotation basé sur des critères, indicateurs et niveaux de réussite.
- **Uniformité des évaluations.** Les apprenants auront à répondre aux mêmes questions théoriques et pratiques, et ce, quel que soit le Centre où ils passeront l'épreuve.
- **Système de cotation non compensatoire.** La norme de réussite est fixée par le secteur à 50% ou plus par axe et à 60% ou plus pour le score total des points. Autrement dit : on ne réussit qu'à partir d'un score total de 60% et pour autant que l'on ne présente pas d'échec dans l'un des axes.
- **Contrôle qualité en continu.** EDUCAM peut contrôler la mise en place du dispositif à n'importe quel moment au cours des évaluations. C'est à lui qu'incombe la responsabilité d'octroyer ou non les reconnaissances sectorielles. Il contrôle si le cahier des charges est respecté sur tous les points.

De nombreuses dispositions ont été prises de manière à s'assurer que les évaluations se déroulent dans le respect le plus strict des principes d'objectivité, d'équité et de transparence. Lorsque l'on analyse les appréciations qui ont été portées sur ces dispositions, le bilan est pour le moins positif. Les apprenants ont plébiscité la maîtrise technique des évaluateurs et l'organisation logistique des épreuves. Par contre, ils sont moins enthousiastes sur les aspects suivants : horaire et gestion du temps des épreuves, niveau de difficulté des épreuves.

A ce stade (en novembre 2007), les principaux résultats positifs attribués à ce dispositif portent sur : des aspects concrets et visibles liés à son implémentation (agrément des formateurs, contenus des cours, uniformisation des épreuves, jury indépendant, etc.), une amélioration de la qualification des apprenants, une amélioration qualitative de l'insertion professionnelle. Par contre, en termes d'impact externe, il semble que la reconnaissance sectorielle n'ait pas encore atteint tous ses objectifs : aussi bien en ce qui concerne l'insertion professionnelle quantitative des apprenants qu'en ce qui concerne la notoriété du dispositif auprès des patrons formateurs.